

Grippe : lancement de la campagne de vaccination

5.10.2026 - | ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

La campagne de vaccination contre la grippe s'ouvre mardi 13 octobre. L'épidémie de grippe précoce que l'on a connue l'année dernière doit encourager les personnes les plus fragiles à se faire vacciner cette année.

Chaque année, la grippe saisonnière touche des millions de personnes et entraîne près de 3 millions de consultations.

L'épidémie de grippe de la saison 2025-2026 a démarré précocement d'une durée de 11 semaines de début décembre 2025 à début février 2026, elle a eu une intensité modérée en ville et élevée à l'hôpital. Les hospitalisations ont principalement concerné les personnes de plus de 65 ans.

Cette année encore, les personnes les plus à risque ont reçu l'invitation de l'Assurance Maladie pour se faire vacciner contre la grippe, avec la recommandation de se faire vacciner également contre le Covid-19.

La mobilisation est donc plus que jamais nécessaire pour protéger les personnes à risque, et en particulier celles qui n'étaient pas vaccinées l'année dernière, à se faire vacciner cette année.

Qui sont les personnes à risque ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques, (y compris les enfants dès l'âge de 6 mois) ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité : indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 40 ;
- l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées, dans l'objectif de protéger les personnes fragiles de leur entourage ;
- les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables bénéficiaires d'exonérations ;
- les professionnels exposés aux virus influenza aviaires et porcins ;
- les personnes atteintes de trisomie 21, de troubles psychiatriques ou de démence pour la seule vaccination contre le Covid-19.
- La vaccination contre la grippe est également recommandée pour l'entourage de ces personnes vulnérables, ainsi que pour les professionnels des secteurs médical et social selon les modalités de prise en charge disponible sur ameli.fr.

La liste détaillée des populations les plus fragiles concernées par les recommandations de vaccination est disponible pour la grippe dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2025.

Pour ces personnes, la vaccination grippe est **prise en charge à 100 %** sur présentation de la carte Vitale et du bon de prise en charge de l'Assurance Maladie auprès d'une pharmacie.

Il suffit ensuite de se faire vacciner par le professionnel de son choix.

Chaque année, la grippe saisonnière touche des millions de personnes et entraîne près de 3 millions de consultations.

L'épidémie de grippe de la saison 2025-2026 a démarré précocement d'une durée de 11 semaines de début décembre 2025 à début février 2026, elle a eu une intensité modérée en ville et élevée à l'hôpital. Les hospitalisations ont principalement concerné les personnes de plus de 65 ans.

Cette année encore, les personnes les plus à risque ont reçu l'invitation de l'Assurance Maladie pour se faire vacciner contre la grippe, avec la recommandation de se faire vacciner également contre le Covid-19.

La mobilisation est donc plus que jamais nécessaire pour protéger les personnes à risque, et en particulier celles qui n'étaient pas vaccinées l'année dernière, à se faire vacciner cette année.

Qui sont les personnes à risque ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques, (y compris les enfants dès l'âge de 6 mois) ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité : indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 40 ;
- l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées, dans l'objectif de protéger les personnes fragiles de leur entourage ;
- les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables bénéficiaires d'exonérations ;
- les professionnels exposés aux virus influenza aviaires et porcins ;
- les personnes atteintes de trisomie 21, de troubles psychiatriques ou de démence pour la seule vaccination contre le Covid-19.
- La vaccination contre la grippe est également recommandée pour l'entourage de ces personnes vulnérables, ainsi que pour les professionnels des secteurs médical et social selon les modalités de prise en charge disponible sur ameli.fr.

La liste détaillée des populations les plus fragiles concernées par les recommandations de vaccination est disponible pour la grippe dans le calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2025.

Pour ces personnes, la vaccination grippe est **prise en charge à 100 %** sur présentation de la carte Vitale et du bon de prise en charge de l'Assurance Maladie auprès d'une pharmacie.

Il suffit ensuite de se faire vacciner par le professionnel de son choix.

Le vaccin contre la grippe permet de prévenir la maladie ou de réduire les complications pour les personnes les plus fragiles . Il est inutile d'attendre la survenue des premiers cas de grippe sur notre territoire pour se faire vacciner, car il faut compter **deux semaines pour que le vaccin agisse pleinement sur notre immunité.**

Des professionnels de santé plus nombreux à pouvoir vacciner

Acteurs de proximité et de confiance, les professionnels de santé ont un rôle majeur dans l'information des patients et la couverture vaccinale.

Afin de faciliter la plus large administration possible des vaccins contre la grippe et le Covid-19, ces

vaccins pourront être administrés par un **médecin, infirmier, pharmacien, ou une sage-femme.**

Trouver un professionnel de santé sur [santé.fr](https://www.santé.fr)

La double vaccination grippe / Covid

Pour rappel, toute personne désireuse de se faire vacciner gratuitement contre le Covid-19, même si elle n'est pas concernée par les recommandations vaccinales, pourra être vaccinée. Les personnes le souhaitant, peuvent recevoir les deux vaccinations grippe et Covid-19, **soit de manière concomitante** sur deux sites d'injection différents, **soit en deux temps**.

Il n'y a pas de délai minimum à respecter entre les deux vaccinations si celles-ci ne peuvent pas être réalisées en même temps.

Le vaccin contre la grippe permet de prévenir la maladie ou de réduire les complications pour les personnes les plus fragiles . Il est inutile d'attendre la survenue des premiers cas de grippe sur notre territoire pour se faire vacciner, car il faut compter **deux semaines pour que le vaccin agisse pleinement sur notre immunité.**

Des professionnels de santé plus nombreux à pouvoir vacciner

Acteurs de proximité et de confiance, les professionnels de santé ont un rôle majeur dans l'information des patients et la couverture vaccinale.

Afin de faciliter la plus large administration possible des vaccins contre la grippe et le Covid-19, ces vaccins pourront être administrés par un **médecin, infirmier, pharmacien, ou une sage-femme.**

Trouver un professionnel de santé sur [santé.fr](https://www.santé.fr)

La double vaccination grippe / Covid

Pour rappel, toute personne désireuse de se faire vacciner gratuitement contre le Covid-19, même si elle n'est pas concernée par les recommandations vaccinales, pourra être vaccinée. Les personnes le souhaitant, peuvent recevoir les deux vaccinations grippe et Covid-19, **soit de manière concomitante** sur deux sites d'injection différents, **soit en deux temps**.

Il n'y a pas de délai minimum à respecter entre les deux vaccinations si celles-ci ne peuvent pas être réalisées en même temps.

L'adoption des **gestes barrières reste un moyen efficace de lutter contre la transmission** du Covid19, mais aussi de l'ensemble des virus respiratoires, y compris la grippe.

Les bons réflexes sont les suivants :

- Le port du masque en présence de symptômes, dans les lieux très fréquentés, en présence de personnes fragiles et à risque de formes graves,
- L'aération et la ventilation régulière des espaces clos,
- Le lavage régulier des mains,
- L'utilisation de mouchoir à usage unique et le fait de tousser ou d'éternuer dans son coude,
- La distanciation physique lors des épidémies. Une fois combinés, ces gestes simples constituent un bouclier de protection efficace : ils font barrage aux virus et contribuent à se protéger et à protéger son entourage. Les gestes barrières doivent être appliqués par toute la population, y compris les personnes vaccinées.

L'adoption des **gestes barrières reste un moyen efficace de lutter contre la transmission** du Covid19, mais aussi de l'ensemble des virus respiratoires, y compris la grippe.

Les bons réflexes sont les suivants :

- Le port du masque en présence de symptômes, dans les lieux très fréquentés, en présence de personnes fragiles et à risque de formes graves,
- L'aération et la ventilation régulière des espaces clos,
- Le lavage régulier des mains,
- L'utilisation de mouchoir à usage unique et le fait de tousser ou d'éternuer dans son coude,
- La distanciation physique lors des épidémies. Une fois combinés, ces gestes simples constituent un bouclier de protection efficace : ils font barrage aux virus et contribuent à se protéger et à protéger son entourage. Les gestes barrières doivent être appliqués par toute la population, y compris les personnes vaccinées.

<https://www.paca.ars.sante.fr/grippe-lancement-de-la-campagne-de-vaccination>